

Le 5 mars 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 mars 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Lise Nolette et Monsieur Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, complété par l'inscription de sujets supplémentaires apportés par la secrétaire.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 5 février 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Financière Banque Nationale	1 ^{er} vers. emprunt aqueduc	16 623,85 \$
Salaires élus municipaux	1 ^{er} versement	5 752,28
SAAQ	immatriculation camion	1 539,37
Vivaco	sable/sel c.c.	6,39
Municipalité St-Lucien	cours éthique 3 élus	562,50
FQM	cours éthique correspondance 1 élue	229,95
Buropro Citation	dépliants + livrets politique sociale	298,94
“	livre bibliothèque	26,25
Marius Marcoux et Fils	réparation lumières de rue	195,12
Monty Sylvestre	décembre, janvier	1 204,99
Energies Sonic inc.	diesel	1 509,24
Vivaco	quin.	44,74
ADT Canada	télésurveillance alarme c.c./usine	412,54
Rogers		41,03
Excavation Marquis Tardif	mêler sel/sable garage	301,81
“	loc. mach. rempl. ch. hiver janvier + sable	10 692,68
Hamel Propane	garage	654,11
RC Novation	achat radios	311,01
“	fact. + surveillance internet	560,51
Christiane Leblanc		2 307,10
Mario St-Cyr	loc. mach. fév.	500,00
“	all. dép. mars	300,00
Receveur Général Canada		849,58
Gilles Leblanc	c.c. fév.	100,00
Min. revenu Québec	impôt	58,21
Postes Canada	100 timbres	97,73
Télébec	usine	96,54
Vivaco	peinture pancarte	14,38

Gesterra	frais de gestion	41,68
“	transport mars	3 488,28
“	trait. matières fév.	708,83
Remb. taxes particulier, corr. baisse éval. juin 2017		564,01
Coop. Solidarité	gaz génératrice garage	24,00
Petite caisse	sacs poubelle	9,20
Christiane Leblanc	frais poste doc. impôt	15,75
Postes Canada	circulaires (33,50 repayé)	97,21
Brico Béton Vibré	loc. mach. fossés	381,71
Hydro Québec	éclairage	204,23
Sogetel	garage	33,30
“	c.c.	69,89
“	bureau	70,74
“	internet	413,91
Drapeaux et Bannières L'Étendard	2 drapeaux c.c.	124,17
Groupe Environex		114,98
Remplacement fin de semaine ch. hiver, 6 h.		150,00
FQM	renouvellement recueil règ.	220,50
Pêche Nicolet	aide financière	2 000,00
Bell Mobilité	pagette	55,19
Remb. taxes payé en trop		599,69
COGESAF	rencontre info. Gestion de l'eau, bassins versants	86,89
Hydro Québec	entrepôt	49,20
“	terrain jeux	594,45
“	c.c.	1 268,34
“	usine	695,76
“	garage	377,77
Comité récréatif	poste projet	8,80
ADMQ	congrès	602,47
Canton de Ham-Nord	partage redevances sablières 2017	1 645,30
	Total	60 007,10 \$

Salaires des employés : 6 039,84 \$

Une période de question est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

On félicite la municipalité et les personnes responsables pour l'organisation de la soirée de lancement de la politique sociale, samedi le 3 mars dernier.

Règlement numéro 391, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 384, adopté le 6 février 2017.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Jean-Luc Lavigne le 5 février 2018, en même temps que la présentation du projet de règlement.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 9 683,10 \$ et de 2 421,00 \$ pour chacun des conseillers en 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Roseline Boucher
Secondé par M. Michel Roy

Et résolu unanimement, incluant le vote du maire, que le règlement portant le numéro 391 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'année 2018, la rémunération du maire sera de 6 455,40 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 614,00 \$.

ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 3 227,70 \$ sera versée au maire et de 807,00 \$ à chacun conseillers.

ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- | | | |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner | 15,00 \$ |
| c) | souper | 15,00 \$ |

ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite le 5 mars 2018.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et secrétaire trésorière

01-03-18 REMPLACEMENT ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

Attendu que des bris sont survenus aux équipements municipaux servant au déblaiement de la neige ;

Attendu que la municipalité a dû agir en urgence afin d'engager un entrepreneur pour effectuer ce travail ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement de Excavation Marquis Tardif un montant de 10 692,68 \$, pour la location de machinerie dans le cadre du remplacement pour l'entretien des chemins d'hiver.

02-03-18 ENTENTE CONCERNANT LES REDEVANCES DES SABLIERES/GRAVIERES

Attendu les diverses rencontres et discussions avec les personnes désignées par le conseil municipal ;

Attendu les vérifications faites sur divers points avec notre aviseur légal ;

Attendu les calculs qui ont été effectués pour le kilométrage dans les 2 municipalités ;

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil est d'accord avec les propositions qui ont été faites ; Mme Luce Périard et Mme Christiane Leblanc, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sont autorisées à signer l'entente tel que convenu avec le Canton de Ham-Nord.

Il y aura une rencontre sur la fibre optique le 15 mars à St-Christophe, 4 membres du conseil devraient s'y rendre.

Rencontre avec Copernic et autres organismes des bassins versants, 21 mars à Victoriaville, M. Poulin serait intéressé à y aller, le conseil est d'accord pour faire son inscription.

03-03-18 INSCRIPTION ET DÉPLACEMENT CONGRÈS ADMQ

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ à Québec les 13-14-15 juin au coût de 524 \$, plus le déplacement et l'hébergement.

04-03-18 RÉSOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adhère au transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2018, et paiera la contribution financière de 1 263 \$.

Destination 2025, nouvelle planification stratégique territoriale de la MRC d'Arthabaska, Mme Delisle et Mme Boucher nous font un résumé de la rencontre du 8 février.

La CPTAQ a accordé la demande des Sentiers équestres aux mille collines pour l'aménagement de sentiers équestres en zone agricole.

Demande de participation financière au magazine Forestier ainsi qu'à la Fédération Histoire Québec, la municipalité ne participera pas à ces magazines.

05-03-18 RÉSOLUTION PANNEAUX VITESSE ROUTE 161

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports l'installation sur la route 161, en descendant près de l'entrée du village, d'un panneau indiquant ' brrrrruit', pour avertir les camionneurs qui utilisent les freins Jacob.

Prix jeunesse MRC, mise en candidature de Taomie Pépin, bénévoles avec les jeunes.

06-03-18 RÉOLUTION ACHAT CHÂÎNES POUR LE CAMION

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de chaînes pour le camion d'hiver chez le fournisseur qui aura le meilleur prix.

07-03-18 RÉOLUTION AIDE FINANCIÈRE PECHE NICOLET

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accorde une aide financière à Pêche Nicolet au montant de 2000 \$ tel que budgété, visant à leur permettre de poursuivre en 2018 ses investissements dans des aménagements fauniques, afin de bonifier son parcours régional de pêche à la truite, de continuer à attirer des pêcheurs de partout et d'amener des retombées dans la région.

Nous avons reçu une plainte d'un résident sur le chemin St-Philippe, concernant la circulation des VTT qui le dérange ; le résident étant dans la salle, on lui répond qu'on a bien eu sa plainte écrite, et que vu qu'il manque des conseillers, on prend le tout en considération et on prendra des renseignements auprès des représentants de Moto Club des Bois-Francis.

On enverra directement au contracteur qui entretient la cour, la facture de la réparation de la porte du garage municipal.

Nous avons fait une demande d'emploi vert pour l'entretien des terrains municipaux pour l'été 2018, pour un étudiant subventionné à 50%. A suivre.

Cédule du versement de l'aide financière pour le garage municipal, à suivre sous peu.

La secrétaire fait le dépôt de la nouvelle assermentation des élus, faisant suite à l'adoption du règlement numéro 389 sur le code d'éthique des élus municipaux.

08-03-18 RÉOLUTION SUBSTITUT RÉGIE DES 3 MONTS

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Michel Roy à titre de substitut à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir des représentants officiels.

09-03-18 PARTICIPATION FINANCIÈRE MISE EN PLACE DE MESURES EXPÉRIMENTALES SUR LA RIVIÈRE BULSTRODE

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham participe au projet de mise en place de mesures expérimentales sur la rivière Bulstrode, à hauteur de 245,22 \$ pour la première année, et 336,97 \$ réparti sur les 4 ans suivantes.

Il y aura 2 rencontres sur la gestion des boues de fosses septiques, le 20 mars au centre communautaire d'Arthabaska et le 4 avril à la salle municipale de St-Albert. 4 élus devraient y aller.

10-03-18 FONDS AGRI-ESPRIT

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham puisse déposer une demande au Fonds Agri-Esprit pour le projet bibliothèque municipale. Dans le cadre de ce fonds, un montant de 25 000 \$ est demandé. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet. Mme Geneviève Boutin, chargée de projets, est autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tous documents liés à la demande.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de poste suivant :

- Propane au poste diesel

Maison mobile rang 2 nord : suivi avec la CPTAQ.

Remerciement pour l'appui financier de la municipalité au Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.

Plan de développement stratégique de la municipalité : divers points à discuter prochainement lors d'une rencontre avec les élus et divers intervenants des milieux concernés.

La municipalité recevra une contribution de 1 000 \$ du Fonds culturel Arthabaskien pour le projet *L'éveil des sens* du comité récréatif et 1 000 \$ pour le projet *Au-delà du livre* de la bibliothèque municipale.

Souper Maison des jeunes de Ham-Nord : la municipalité ne participera pas cette année.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h33).

Accepté sur proposition de Madame Roseline Boucher
Seconder par Monsieur Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

